CONSEILLER INFORMER SENSIBILISER FORMER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2008

CAUE du JURA

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU JURA

LA QUALITE DU CADRE DE VIE AU CŒUR DE NOS MISSIONS

Rapport moral

Le début de l'année 2008 a été marqué par le renouvellement des membres du conseil d'administration qui m'ont fait confiance pour assurer la présidence du CAUE. J'ai souhaité réunir régulièrement les membres du bureau, dans un souci d'information et de transparence pour que les décisions importantes soient prises collégialement. Je les remercie pour leur soutien et pour tout le temps qu'ils ont consacré à l'association.

Je salue le travail accompli par l'équipe technique et les administrateurs durant les dix années de présidence de Denis Bailly-Maître qui nous a laissé une structure solide et efficace et en accord avec le conseil d'administration, nous l'avons nommé au poste de président d'honneur.

Au delà des changements électoraux, cette année 2008 a été un tournant historique :

- par son contexte de bouleversements financiers et économiques,
- par les réformes en cours : code de l'urbanisme, législation issue du Grenelle de l'environnement, sur l'accessibilité,
- mais surtout par la prise de conscience de l'urgence à trouver des solutions aux problèmes climatiques, énergétiques et écologiques.

Ces mutations importantes qui s'annoncent nous ont incités à une réflexion approfondie sur nos missions. C'est dans cet esprit que durant cette première année de mandat, les administrateurs ont travaillé ardemment à l'élaboration du projet associatif du CAUE. Je les remercie pour leur implication et la richesse de leurs contributions.

Nous avons voulu redéfinir les missions que nous a confiées la loi fondatrice de 1977. Elle demeure bien sûr la référence mais nous devons lui redonner du sens et en faire une lecture actualisée. Les réalités évoluent, les réponses et les méthodes doivent s'adapter et redonner à l'urbanisme son sens originel d'urbanité.
Sans être censeur, ni donneur de leçons, le CAUE a un rôle essentiel pour accompagner les transformations nécessaires des modes de penser et d'agir.

Aujourd'hui le conseil d'administration et moi-même vous proposons que le CAUE s'engage à travers son projet associatif :

- à placer l'homme et l'environnement au centre de son activité,
- à améliorer l'efficacité du service public rendu.

J'ai souhaité poursuivre les actions initiées par le Président précédent, en particulier le partenariat avec le Conseil Général. Le CAUE s'est donc engagé en 2008, dans les politiques mises en place par l'assemblée départementale ; il a mis ses compétences à son service en intervenant dans les domaines que le Département a privilégiés en priorité. Le CAUE s'est impliqué dans l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage et dans l'appel à projets : « Urbanisme durable dans le Jura » à destination des communes rurales.

A ma prise de fonction, le CAUE était engagé dans un DLA : dispositif local d'accompagnement porté par l'ALDESS : Agence Locale de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce dispositif a permis de réunir les salariés et les administrateurs dans la réflexion sur le projet d'entreprise et sur le projet associatif. L'objectif d'un DLA est d'abord de conforter l'emploi et de soutenir l'activité dans le secteur associatif. Rassembler autour d'un même projet me semblait être une bonne démarche pour favoriser l'esprit d'équipe, la cohésion dans une finalité commune : remplir le plus parfaitement possible la mission confiée au CAUE.

L'année 2008 a vu la mise en place de la convention collective nationale. Pour le personnel du CAUE cela signifie bénéficier d'un même cadre d'emploi et de l'inscription dans une grille nationale. Certaines situations ont été ajustées. Nous avons appliqué les textes dans le respect des intérêts de chaque partie. Je tiens à remercier l'équipe pour sa coopération et sa compréhension.

2008

Durant la présentation du rapport d'activités vous pourrez constater que de nombreuses actions de sensibilisation et d'information ont été menées tout au long de l'année sur tout le territoire et à l'adresse de publics divers. J'attache une importance particulière à la sensibilisation et à notre mission d'éducation des jeunes et des enfants. J'ai souhaité accélérer la mise en chantier d'un site internet du CAUE afin d'étendre notre communication et de développer l'information. Nos services doivent être accessibles au plus grand nombre, je pense particulièrement à ceux qui ne peuvent financièrement s'attacher les services d'un architecte et aux petites collectivités qui ne disposent pas de services techniques.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui, nombreux, ont manifesté leur adhésion au CAUE en 2008. Le nombre d'adhérents, particuliers et collectivités, a augmenté, c'est un encouragement important pour notre action. Cette marque de confiance témoigne de la qualité du travail du directeur et des salariés du CAUE, de leur engagement dans leur mission de service public et je les en remercie.

Le produit de la taxe départementale a été relativement confortable en 2008, en raison de la dynamique du marché de l'immobilier des années antérieures.

Nous voici dans une nouvelle ère. Le marché s'essouffle, le pouvoir d'achat est en berne, les banques et les investisseurs sont réservés, les donneurs d'ordre hésitants et les ménages inquiets. Le nombre de constructions neuves est en baisse importante. Vous comprendrez donc mon inquiétude dans ce contexte difficile, d'autant que nos demandes de conseil augmentent tout comme les charges de personnel.

Un autre chantier, de taille lui aussi, a été le changement de locaux. Après avoir envisagé de nombreuses pistes : achat ou location, nous avons emménagé cet été, au 151 rue Regard. Je remercie la ville de Lons-le-Saunier, qui en est propriétaire, pour les efforts financiers consentis pour nous accueillir.

Pour conclure ce rapport moral, j'adresse mes remerciements :

- en premier lieu au Conseil Général pour son soutien financier,
- aux nombreuses collectivités qui nous font confiance,
- aux administrations et à leur Directeur : Préfecture, DDEA, DRAC, ADEME, Inspection Académique, IUFM, MIQCP,
- à l'Association des Maires du Jura,
- à l'ensemble de nos partenaires avec qui nous collaborons régulièrement : AJENA, ADIL, SIDEC, Fondation du Patrimoine, Chambre d'Agriculture, Jura Habitat, PNR, CPIE, Ordre des Architectes, Maison de l'Architecture, Vieilles Maisons Françaises,
- et à nos administrateurs qui, par leur diversité, leurs compétences, leur érudition, leur sensibilité et leur personnalité ont enrichi notre projet.

J'espère que nous saurons vous convaincre de la pertinence de ses nouvelles orientations. Je sais pouvoir compter sur le concours de tous, techniciens et administrateurs du CAUE pour oeuvrer à cet objectifs commun.

Je vous remercie.

Danielle Brulebois,
Présidente du CAUE du Jura

Sommaire

2008

Association à vocation de service public

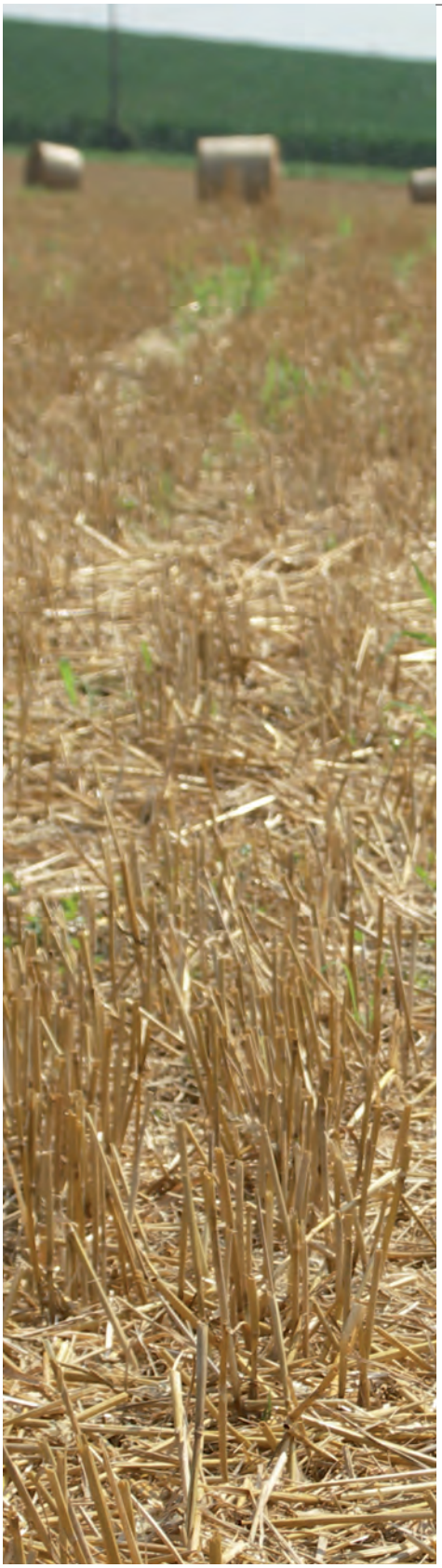

1 Promouvoir un urbanisme durable
page de 8 à 13

2 Encourager une architecture innovante
page de 16 à 19

3 La prise en compte des paysages dans nos réflexions
page de 20 à 23

4 Les actions régionales des CAUE
- Pôle de ressources documentaires
- Interventions en milieu scolaire

page de 24 à 25

5 Le bilan des activités et le bilan comptable
page de 26 à 29

6 L'association, son projet associatif et ses partenaires
page de 30 à 35

Le contexte global dans lequel

La prise en compte du réchauffement climatique

Au niveau planétaire

Le graphique ci-contre, extrait du rapport Climate Change établi par le GIEC en 2001, montre l'évolution de la température moyenne mondiale sur le dernier millénaire. Notons que le petit âge glaciaire survenu au Moyen-Âge est à peine perceptible (moins de 1°C par rapport à la référence de 1990) au regard de l'ampleur des courbes prospectives. Les prévisions sont données dans une large fourchette allant du scénario le plus optimiste, basé sur un changement radical de nos modes de vie, au scénario inverse qui illustre la simple poursuite de nos habitudes actuelles.

Une politique immédiate très volontaire, conduite à tous les niveaux de la société, permettra de contenir le phénomène de réchauffement à des valeurs pourtant déjà très préoccupantes (élévation de la température moyenne mondiale de
+ 2°C à l'horizon 2050, + 3°C pour la France).

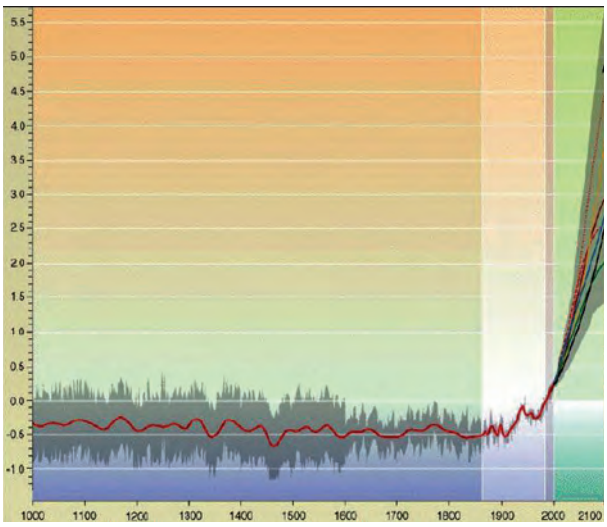

Source : Climate Change 2001 – GIEC

A l'échelle du temps

Si l'on concentre l'aventure humaine sur une échelle de temps d'une année :
- le 1er janvier, un Homo Habilis taille une pierre en fonction d'un projet,
- le 15 novembre, il domestique le feu,
- le 18 décembre naît l'angoisse métaphysique,
- le 26 décembre à 22h30, il peint des bisons et des mammouths,
- le 31 décembre à 10h00, il invente l'écriture à Summer,
- le 31 décembre à 23h55, il marche sur la lune.

Replacer notre évolution dans son contexte global permet de prendre conscience du peu de temps qu'il nous reste pour agir : sur cette échelle, 2050 sera atteint avant la fin de la lecture du présent document.

Au niveau national

Dans le panel des activités humaines, le secteur du bâtiment (urbanisme et architecture, hors transports induits) est responsable de :
- 50% de la consommation des ressources naturelles,
- 40% de la consommation d'énergie,
- 16% de la consommation d'eau,
- 50% de la production des déchets,
- 25% des émissions de CO2.

s'inscrivent nos missions

La prise en compte du réchauffement climatique

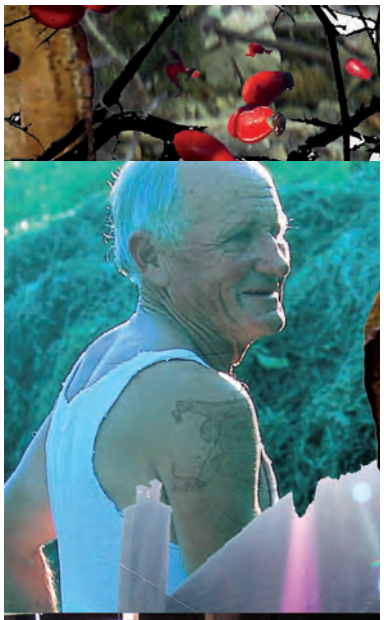

Au niveau politique

Le Grenelle de l'Environnement a validé en 2007 l'objectif dit du facteur 4, c'est-à-dire la réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre du pays d'ici 2050 par rapport aux valeurs mesurées en 1990.

L'objectif est ambitieux et impératif dans le même temps.
Il impose des changements radicaux, à mettre en œuvre dès aujourd'hui. En comparaison avec le domaine des transports (autre gros producteur de CO2), celui du bâtiment est beaucoup plus accessible aux modifications rapides et profondes, particulièrement dans la construction neuve. Les experts indiquent d'ailleurs que les objectifs ne pourront être atteints que si les bâtiments neufs sont conçus pour être à énergie positive (produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment) afin de contrebalancer le poids considérable du parc existant, plus difficile à améliorer et au taux de renouvellement très lent (2/3 des logements datent d'avant le premier choc pétrolier de 1974, soit 20 millions de logements peu ou pas isolés pour 1,75 milliard de m²).

La démarche du CAUE

Le CAUE mesure pleinement ces enjeux et contribue à travers ses missions (Conseil, Information, Sensibilisation et Formation), à la lutte contre le réchauffement climatique. Notre rôle n'est pas d'imposer une solution mais de sensibiliser et permettre à chacun de prendre conscience de l'impact de son geste sur l'environnement.

En fonction de la volonté de notre interlocuteur, de notre capacité à convaincre, nous essayons à travers nos différents champs d'intervention d'aider notre interlocuteur à positionner le curseur du développement durable en connaissance de cause. Il ne s'agit pas de culpabiliser mais de responsabiliser.

1-Promouvoir un urbanisme durable

Conférences, colloques, groupes de travail, et pédagogie

Depuis plusieurs années, le CAUE du Jura sensibilise les collectivités, les particuliers et le jeune public à engager des réflexions sur l'urbanisme et à envisager de nouvelles approches, notamment l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®, démarche soutenue financièrement par l'ADEME), l'urbanisme étant l'un des moyens d'actions les plus efficaces dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des ressources.

Cette action de terrain se matérialise par la sensibilisation de tous les publics, à travers des conférences, colloques, voyages d'études, interventions en milieu scolaire de façon à aider le public (élus, citoyens) à prendre conscience de la nécessité de voir évoluer le mode d'urbanisation et par conséquent nos façons d'habiter et de se déplacer.

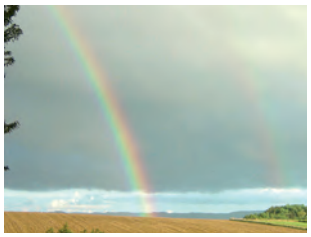

Conférences sur un urbanisme raisonné lors de l'Université des maires du Jura

Ce partenariat avec l'Association des Maires du Jura permet de sensibiliser un large public d'élus qui doit se former en ce début de mandat à de nombreuses thématiques. Ce partenariat engagé en 2008, s'est poursuivi en 2009 à travers un cycle de trois conférences.

Ponctuellement, à la demande des élus, le CAUE intervient au sein des Conseils communautaires afin de sensibiliser les élus du territoire intercommunal. Ainsi, la communauté de communes des Coteaux de la Haute-Seille, la commune de Romain-Vigearde… ont fait appel à nos services. Ces échanges permettent d'engager sereinement des débats sur l'urbanisme sans obligation règlementaire.

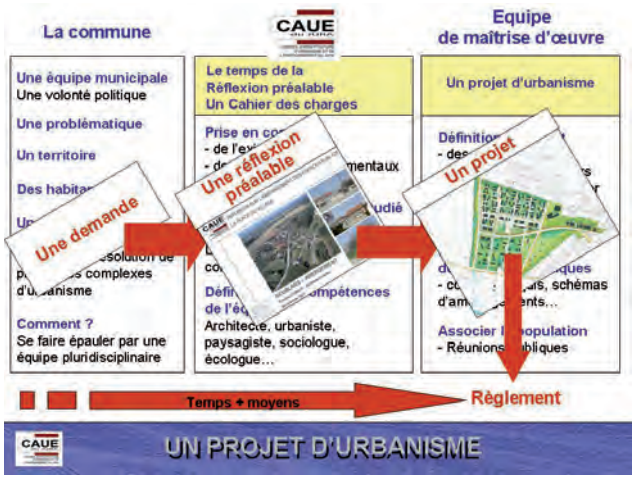

Promouvoir un urbanisme durable

Conférences, colloques, groupes de travail, et pédagogie

Développement communal raisonné et documents d'urbanisme

Le pôle Architecture (groupe régional réunissant les acteurs du cadre de vie, Ordre des Architectes, DRAC, DRE, M'A et les CAUE) a organisé une journée à l'attention des professionnels de l'urbanisme sur la question des documents d'Urbanisme et leur aspect réglementaire.

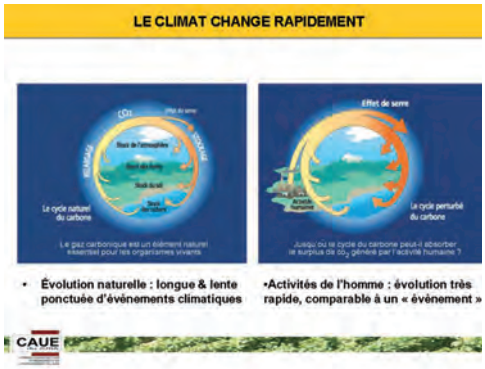

Elaboration d'une charte départementale sur l'urbanisme durable

Tout au long de l'année 2008, les acteurs départementaux (PNR du Haut-Jura, Sidec, Ajena, DDEA et CAUE) se sont réunis en vue d'élaborer une charte pour promouvoir un urbanisme durable. Ces rencontres nous ont permis d'échanger sur nos pratiques respectives dans le but de la partager avec les élus du Conseil Général et des communes et communautés de communes.

Au même moment, le CAUE a participé à l'élaboration de la Charte sur l'Agriculture, l'Urbanisme et les Territoires du Jura initiée par les services de l'Etat.
Ces deux chartes étant complémentaires, nous espérons pouvoir diffuser la Charte sur l'urbanisme durable dans le courant de l'année 2010.

Interventions en milieu scolaire

La mise en oeuvre d'un urbanisme durable nécessite une prise de conscience de la part des élus, une prise en compte par les professionnels et surtout une appropriation de ces changements importants par les habitants et les jeunes générations. C'est pourquoi, régulièrement le CAUE intervient en milieu scolaire, notamment au Collège Notre-Dame de Dole.

1-Promouvoir un urbanisme durable

Visites d'opérations exemplaires en Suisse

Visites d'écoquartiers à Neuchâtel, Montezillon et le Locle

La manifestation nationale «vivre les villes», initiée par l'Etat a pour but de sensibiliser le public à la qualité urbaine et architecturale, de faire comprendre l'évolution et le fonctionnement des villes, de présenter les enjeux de l'amélioration du cadre de vie et de la rénovation urbaine.

Les trois CAUE de Franche-Comté ont organisé un voyage d'étude, le vendredi 27 juin 2008, dans la région de Neuchâtel (Suisse). Il a permis d'aborder les trois thématiques mises à l'honneur en 2008 : architecture et innovation, les éco-quartiers, espace public/espace social.
Ce voyage régional, à destination des maîtres d'ouvrage publics et des maîtres d'œuvre a rassemblé 58 personnes au total, parmi lesquels 19 élus locaux, 17 maîtres d'œuvre et 17 techniciens.
La variété des participants (élus, maîtres d'œuvre, techniciens et particuliers) a permis de croiser les regards de chacun et a suscité des échanges riches entre les participants

Trois sites très différents ont été visités et commentés par les maîtres d'ouvrage et/ou maîtres d'œuvre. Chacun d'eux illustre une situation particulière, en milieu urbain ou rural, reconquête d'un site ou extension urbaine, initiative publique ou privée, mise en œuvre de matériaux durables.

- L'Ecoquartier de Neuchâtel, (Bauart arch.) a été présenté par A. Guye de l'association Ecoparc. La reconquête d'un délaissé ferroviaire de 4ha a permis la construction de l'Institut Fédéral de la Statistique, d'un conservatoire de musique, de bureaux, de logements et d'un parking. Cette opération, en limite du centre ville et à proximité immédiate de la gare, illustre parfaitement les notions de mixité des activités, de densité d'occupation du sol, de constructions économes en énergie (label Minergie), de constructions dans la pente, et pose le problème des transports et de la place de la voiture dans l'espace public.

Les Cazettas (Montezillon)

Promouvoir un urbanisme durable

Visites d'opérations dans les départements voisins

- Les Cazettas à Montezillon, (P. Minder arch.) sont des constructions économiques, dans la banlieue de Neuchâtel. L'idée était de proposer des résidences secondaires sur de petites parcelles, économiques à la construction et à l'usage. Dans un plan de masse formalisé, l'architecte a prévu l'évolution du quartier, par le regroupement ou l'extension du module de base. Ces petites maisons, construites en bois ont le label Minergie.

- Le quartier des Malpierres au Locle, (P. Minder et P. Bosia arch.) est un laboratoire du développement durable à vocation résidentiel. Il met en œuvre des solutions en ce qui concerne : les transports, l'économie, le bon usage du terrain, les volumes construits, les performances thermiques des constructions et le système de chauffage. La mixité sociale est assurée par une offre variée de logements (individuel, jumelé, en bande et collectif), les espaces publics à usage collectif (terrain de boules, potager collectif, espace de jeux et de repos) seront les lieux privilégiés des relations sociales.

Pour répondre à la forte demande, les CAUE de Franche-Comté conjointement avec le pôle régional de formation de la DRE ont décidé de renouveler le voyage en septembre 2008. Cette seconde édition a permis de réunir 70 participants (personnels des DDEA).

Le quartier des Malpierres au Locle

Tréffort-Cuisia (01)
Saint-Jean des Jardins à Chalon-sur-Saône (71)

Saint-Jean des Jardins (71)

Ponctuellement, des visites pour des groupes restreints sont organisées afin faire découvrir aux élus d'une commune ou d'une communauté de communes des projets de qualité, dont la problématique est similaire.

1-Promouvoir un urbanisme durable

Conseiller et accompagner les collectivités au quotidien

Nous accompagnons les collectivités qui en font la demande dans leurs projets d'urbanisme (PLU, carte communale, lotissement...), en amont de ceux-ci, afin d'entrevoir la multiplicité des solutions et la richesse que peut apporter la prise en compte de l'environnement.

Prendre en compte l'existant dans la commune de Montmorot

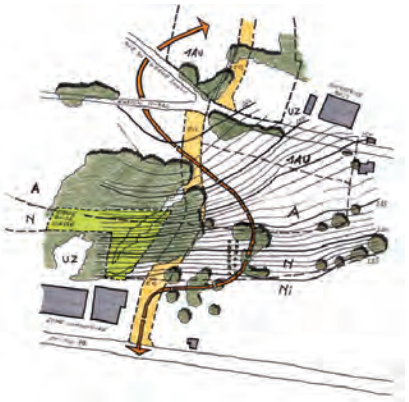

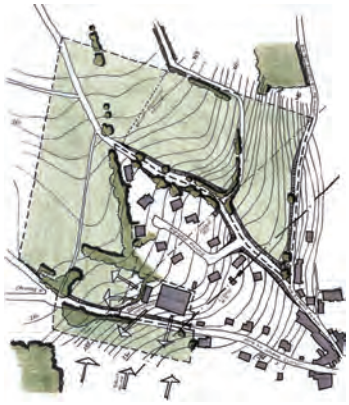

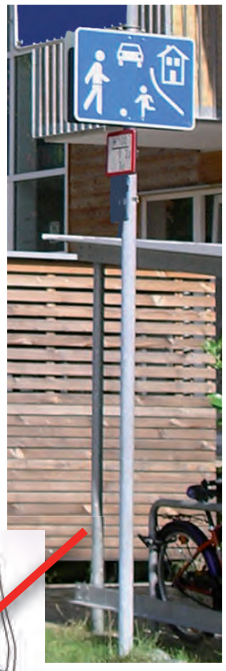

Envisager les solutions les plus adaptées au contexte

Eviter les solutions consommatrices de foncier

La hiérarchisation des voiries

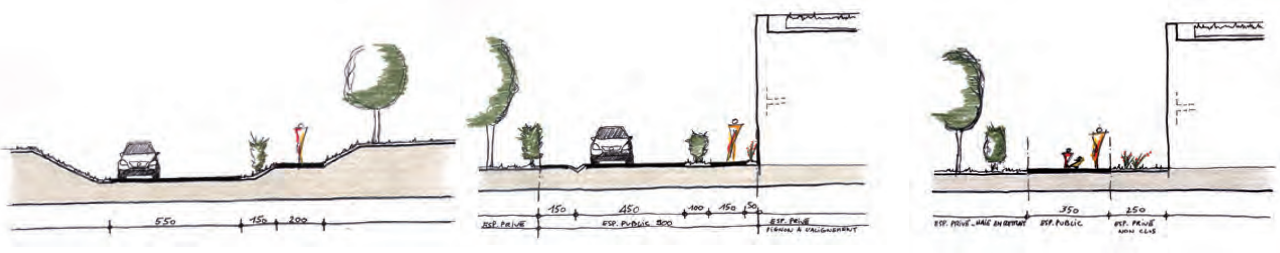

Promouvoir un urbanisme durable

Appel à projets sur l'urbanisme durable

EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

En partenariat avec le Conseil Général, le CAUE a initié un appel à projets sur l'urbanisme durable à l'automne 2008. Cette action s'inscrit dans un programme global de sensibilisation aux nouveaux modes d'habiter à destination des collectivités, des habitants et des générations futures.

Les collectivités retenues dans le cadre de cette action visant au développement exigeant d'un urbanisme de qualité, bénéficient :

- d'un soutien financier du Conseil Général et du CAUE,
- d'un accompagnement technique apporté par le CAUE,
- d'un suivi par un comité de pilotage compétent (DDEA, AJENA, CAUE et Conseil Général).

Ce projet a pour objectif d'innover en matière d'urbanisme sur le territoire jurassien, d'analyser et de diffuser ces expériences sur tout le territoire afin de générer des projets de qualité au sein du département.
Le premier « appel à projets » a été l'occasion pour le CAUE d'expérimenter de nouvelles démarches d'accompagnement et d'en tirer les premiers enseignements.

Au regard de ce premier cycle d'accompagnement et pour garantir la qualité des projets ultérieurs, il apparaît que des temps de réflexion et de maturation soient à prévoir entre chaque étape du projet et que la sensibilisation en amont du démarrage des études sont primordiaux. Les premières consultations d'équipes de maîtrise d'œuvre sont prévues pour la fin 2009. Au travers de cette expérience, il apparaît important d'élargir le comité de pilotage aux acteurs du cadre bâti (Jura Habitat, Adil…).

En 2008, parmis 16 candidatures, six communes ont été retenues : Le Pin, Le Louverot, Authume, Salans, Andelot-en-Montagne et Vincelles.

En 2009, un second appel à projets est lancé. Il s'adresse aux communautés de communes et aux communes, avec le soutien de L'ADEME.

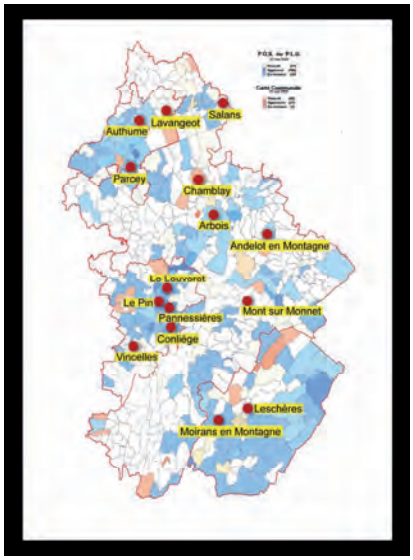

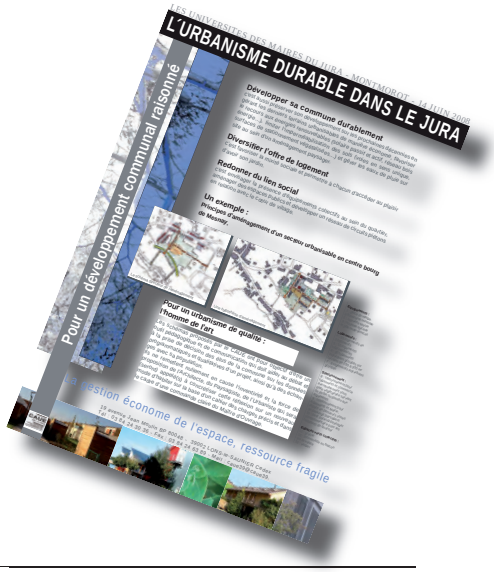

2-Encourager une architecture innovante

Conférences, colloques, groupes de travail, et pédagogie

Organisation du palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement

Suite à l'édition du Palmarès départemental de l'architecture et de l'aménagement de 2007, la fin de l'année 2008 a été l'occasion d'organiser et préparer l'édition régional du Palmarès, permettant de récompenser les projets primés au niveau départemental. Les résultats annoncés au début de l'année 2009, ont permis de récompenser les coauteurs de ces projets de qualité (maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre).

Projets jurassiens primés au niveau régional
Catégorie Habitat :
Le Moulin de l'Échenaud / Lons-le-Saunier / Jura
MOE Georges Ladoy, Didier Chalumeau et Atelier archi&design
MO OPHLM (office public HLM) de Lons le Saunier

Constructions publiques :
Salle multi-fonctions et ses abords / Aromas / Jura
MOE Georges Ladoy, Didier Chalumeau & Anne Gutfreund, architectes
MO Commune d'Aromas

Espaces publics :
Aménagement du centre-bourg / Saint-Amour / Jura
MOE Georges Ladoy & Alain Charvet, architectes
MO Commune de Saint – Amour

Elaboration d'un outil pédagogique pour la Charte Environnement du Nord Jura

La Charte pour l'Environnement Nord Jura a été mise en place dans un souci de maintenir et d'améliorer la qualité du cadre de vie. Elle a été portée par trois communautés de communes, Jura Nord, Nord Ouest Jura et Jura entre Serre et Chaux, sur la période 2000 - 2005, lors d'un premier programme. Elle a ensuite été reconduite dans le cadre d'un second programme, 2006 – 2011, aujourd'hui associée à celui de la charte du Jura Dolois en raison des fusions des communautés de communes.
Afin d'intéresser les enfants à leur cadre de vie et de les sensibiliser au paysage, la Charte Environnement Nord Jura a confié au CAUE du Jura et à l'Atelier Pasteur la création d'un outil pédagogique composé d'un dossier ressources et de fiches pédagogiques.
Cet outil constitue également une source de découverte du territoire par chacun de ses habitants. Développer le sens de l'observation et découvrir l'architecture en général, permet de préserver un patrimoine culturel commun mais aussi de construire une modernité adaptée en donnant les éléments pour une évolution contrôlée du bâti et des communes.
Le Nord-Jura présente un contexte géographique et des ressources naturelles riches qui déterminent au fil du temps une économie variée, dont l'histoire est racontée à travers les différents types d'habitat présents sur le territoire. Ainsi, l'objet de cet outil est volontairement le patrimoine « quotidien », celui que les enfants parcourent chaque jour.
Au niveau scolaire, étudier avec les élèves l'environnement dans lequel ils vivent est une occasion pour l'enseignant d'inciter sa classe à une découverte active du monde et de ses représentations. C'est aussi un moyen pour que les enfants prennent conscience de l'importance de la qualité de l'environnement, et se mobilisent dans un esprit « d'éco-citoyenneté ».

Préparation de conférences et salons pour l'année 2009

- Préparation du Salon Innovia à Dole (Edition 2009)
- Préparation de conférences sur l'habitat groupé qui se sont tenues en 2009
- Montage d'un projet sur l'habitat groupé en partenariat avec l'AJENA

Encourager une architecture innovante

Visites d'opérations exemplaires

Les constructions en bois dans le Jura

Partenariat avec l'ADIB et le Conseil Général du Jura

En septembre 2008, cette journée de visites à l'attention des élus et professionnels du bâtiment a permis de réunir 30 personnes qui ont pu découvrir des constructions publiques en bois, dans les communes d'Aromas, La Pesse/Les Bouchoux, Pratz et sur les berges du Lac de Vouglans. L'approche technique de l'ADIB complémentaire de l'approche architecturale du CAUE a permis d'expliquer aux participants la génèse de projets de qualité. Le bois est un matériau parmi d'autres qui présente l'avantage d'être durable et techniquement performant.

Sa valorisation dans le Jura présente un enjeu important s'il est utilisé à bon escient. Reste un chantier de taille, sensibiliser à son bon usage et participer à la structuration de la filière.

2-Encourager une architecture innovante

Conseiller et accompagner les collectivités au quotidien

Le diagnostic CAUE en amont d'un projet de construction publique ou de transformation-réhabilitation permet d'analyser les besoins, les possibilités, d'apporter une prise de recul par rapport aux objectifs, d'enrichir la réflexion et d'intégrer parfois d'autres éléments de programmation au projet initial. La qualité du programme, l'adéquation de l'enveloppe budgétaire avec le programme et la qualité de la consultation sont les gages de qualité du projet d'architecture.

Transformation d'une ferme en espace socio-culturel
Commune de Courtefontaine - 210 habitants

Diagnostic

Le diagnostic permet de vérifier, dans un contexte général, la faisabilité fonctionnelle, technique et financière du projet souhaité. Il est réalisé en amont de tout projet et constitue la phase pré-opérationnelle.

La municipalité se fait accompagner par le CAUE et la Communauté de communes de Jura Nord, et opte, après une réflexion menée avec les différents partenaires, pour la réhabilitation d'une ancienne ferme située à proximité de la mairie.

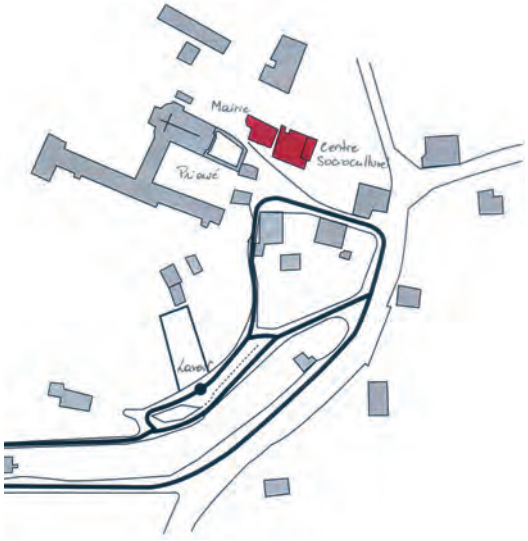

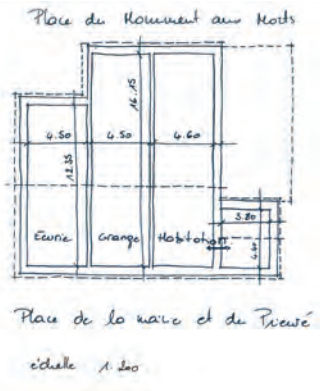

Envisager plusieurs scénarios et l'aménagement des abords

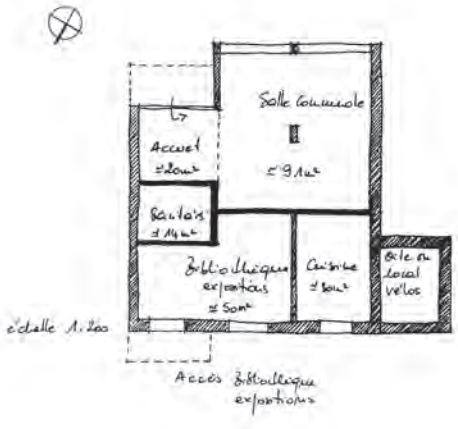

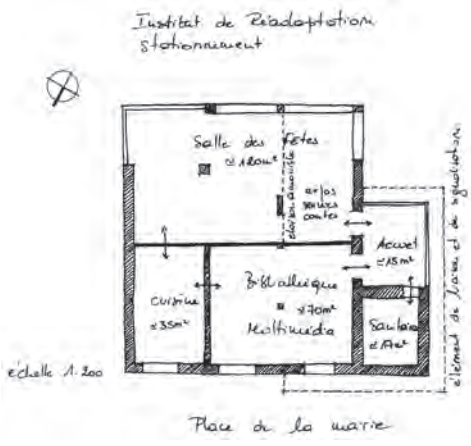

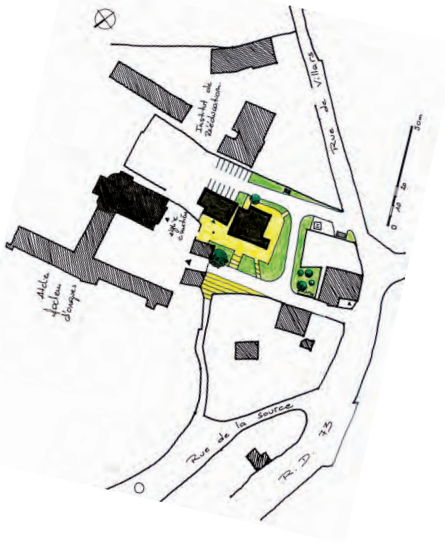

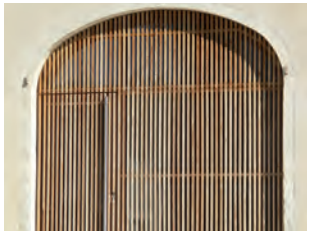

Encourager une architecture innovante

Conseiller et accompagner les collectivités au quotidien

Elaborer un programme et fixer l'enveloppe budgétaire

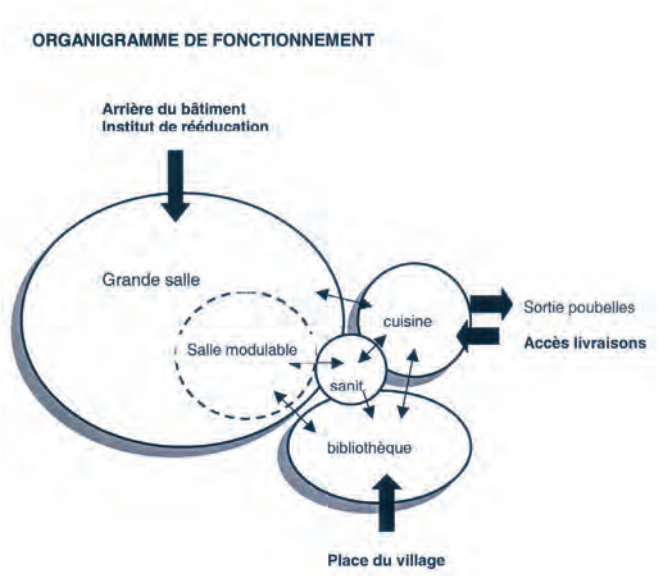

Quel que soit le projet, le programme ou cahier des charges doivent être déterminés avec précision avant toute consultation de maîtrise d'oeuvre : C'est une «lettre de commande» et sa bonne définition conditionne la réussite du projet.

Sélectionner une équipe de maîtrise d'oeuvre et obtenir un projet de qualité

Pour répondre à son souhait affirmé d'une architecture de qualité, elle sélectionne un architecte (Pierre Guillaume) et un paysagiste (Agence Territoires) à partir d'une procédure adaptée.

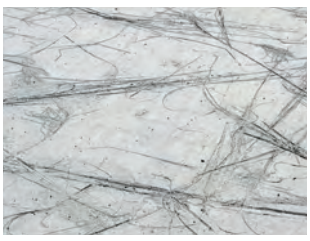

2-Encourager une architecture innovante

Conseiller et accompagner les particuliers

Les permanences de conseil aux particuliers

« Fournir aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »
(Extrait de la Loi sur l'architecture de 1977)

Les particuliers désireux de faire construire, réhabiliter ou s'informer en amont de leur projet, sont reçus sur rendez-vous au CAUE. Lors de ces permanences (mardi toute la journée et mercredi après-midi), ils peuvent s'entretenir de leur projet avec un architecte. Ce service est gratuit. En 2008, les architectes du CAUE ont reçu 310 particuliers, baisse qui s'explique par la crise du secteur immobilier.

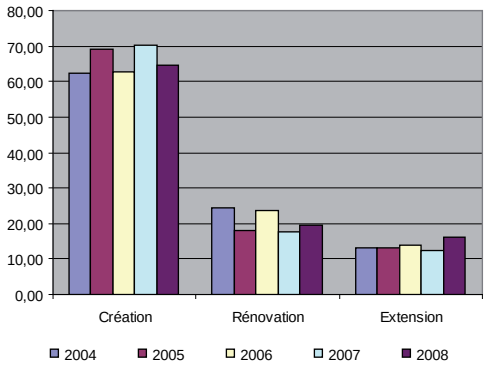

En amont de leur projet,

Le CAUE conforte une de ses missions de base : le conseil aux particuliers en amont des projets. 5% des conseils concernent des projets le permis de construire a été refusé. Ces chiffres illustrent le repositionnement du CAUE en amont du projet et l'abandon des avis sur permis de construire au profit de permanences pour les instructeurs de la DDEA. Les particuliers sont conseillés en amont.

Cette évolution s'explique sans doute par une meilleure connaissance du CAUE due à une meilleure communication (Guide Bâticomtois, Plaquette Info-logement, réunions publiques, articles dans la Presse…).

Les services instructeurs de la DDEA restent des prescripteurs importants et essentiels, qui orientent les particuliers vers le CAUE.

Parallèlement, beaucoup d'élus ignorent encore le rôle du CAUE et orientent peu les pétitionnaires vers le CAUE, alors qu'il s'agit d'un service gratuit. Il est donc important de continuer notre effort de communication auprès des élus. Des permanences décentralisées peuvent être organisées et faire l'objet de partenariat entre une collectivité et le CAUE.

Nature des demandes de conseils

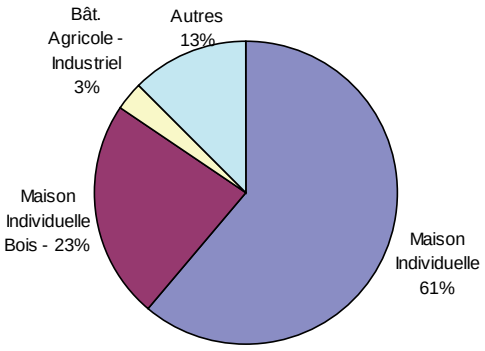

Sur des thématiques spécifiques

Le plus grand nombre de conseils concerne des projets de construction de maisons individuelles et s'adressent aux particuliers – 260 conseils en 2007, soit 84% des conseils émis – ils se répartissent environ pour 2/3 de constructions traditionnelles, et pour 1/3 de constructions bois. Afin de répondre au mieux à ces demandes, et notamment, aux préoccupations environnementales, le CAUE a organisé des permanences spécifiques, qui offrent un meilleur service et apportent une réponse globale et plus complète.

Objet des conseils aux particuliers

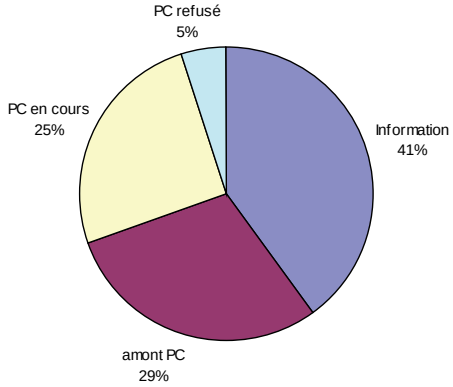

Encourager une architecture innovante

CAUE du JURA
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU JURA
19 avenue Jean Moulin BP 80048 cedex 39002 Lons-le-Saunier tél. : 03 84 24 30 36 fax : 03 84 24 63 89 caue39@caue39.fr
FICHE CONSEILS N° 2008
Commune : Saint-Claude
Nom : Ayeb - Baranski
Prénom : Kader - Marie
Date : 23 juin
Construction d'une maison bois
NATURE DU PROJET :
Maison individuelle
Maison Indiv. En Bois
Bâtiment Agri.
Sensibilité DvpT Durable
Lotissement
Autres
Neuf
Ancien
Récent
Création
Extension
Rénovation
Annexe
Ravalement
Abords
STADE DU PROJET :
CONSEILLER INFORMER SENSIBILISER FORMER
Rénovation d'une grange
Commune : Saint-Claude
Nom : Belems
Prénom - Vivilane
Date : 23 juin 08
Information
Amont P.C.
P.C. en cours
P.C. refusé
INITIATIVE :
Personnelle
D.D.E.
Maire
Autres ..
ENERGIES RENOUVELABLES :
Panneaux solaires
Bois énergie
Géothermie
Architecte conseiller : Florence CLEMENT
Signature
Le projet s'inscrit en limite d'urbanisation des Ranchettes, entre une ferme ancienne et un pavillon., dans un verger.
au delà des problèmes réglementaires d'implantation à 3 mètrs des limites et des débords de toit sur le fond voisin, le projet présente une forme de type «chalet», avec pignon sur rue, et pignon plus large que les façades en gouttereau.
Suite à viste sur place, il apparait :
- que les constructions anciennes et récentes sont des constructions de type «long pan» (recatngle couvert par un toit dont le faîtage est dans la longueur),
- que ce sont les façades qui sont orientées vers la voie et non le pignon.
Le projet serait à reprendre de façon à resspecter cette implanttation. La ferme voisine est implantée à l'angle de deux rues, c'est pourquoi, elle oriente son pignon vers la ruelle.

Conseiller et accompagner les particuliers

Les conseils «constructions bois»

Ils représentent une proportion de plus en plus importante pour différentes raisons :

- Le bois est un matériau à la mode et présent localement.
- Les constructeurs de maison en bois du Jura ont pris l'habitude d'orienter leurs clients vers le CAUE, en amont de leur projet, et ce, notamment en raison de la charte sur le bois apparent.

Des conseils spécialisés se tiennent régulièrement et réunisse un architecte conseiller accompagné d'un ingénieur-bois (mis à disposition gracieusement par l'ADIB). Ces permanences expérimentales remporte un succès mitigé, faute de communication. La formule devra peut-être évoluer avec le temps.

Les conseils «architecture et énergie»

Dans le même principe, des permanences communes entre architectes du CAUE et les conseillers Info-Energie de l'Ajena se sont tenues. Ces rendez-vous ont permis aux particuliers de bénéficier d'une vision globale de leur projet, tant au niveau de son implantation que de sa conception architecturale et énergétique. Ces permanences communes ont également permis un échange entre les conseillers de l'Ajena et les architectes du CAUE.

Ateliers avec les services instructeurs de la DDEA (125 dossiers)

Des permanences de conseil aux instructeurs de la DDEA sont organisées mensuellement pour chaque agence de la DDEA (4 agences pour le département). Ces permanences permettent de débattre des permis de construire problématiques. Ces ateliers ont pour objectif de susciter des échanges entre les instructeurs, de leur faire partager leurs expériences et qu'ils s'approprient les remarques communes émises sur les dossiers.
En 2008, il y a eu :
- six permanences pour l'agence de Champagnole (37 dossiers examinés et 14 ponctuellement)
- sept permanences pour l'agence de Dole (42 dossiers examinés)
- six permanences pour l'agence de Lons (25 dossiers examinés)
- deux permanences pour l'agence de Saint-Claude (7 dossiers examinés)

La plupart des dossiers présentés le sont pour des raisons :
- d'inscription dans le site et d'adaptation au sol (talutage excessif, enrochements, accès au garage, etc.),
- de volumétries très complexes et plus coûteuses pour le particulier.

Ateliers avec les services techniques de la ville de Saint-Claude

Une convention signée avec la commune de Saint-Claude est reconduite chaque année depuis 2006. Elle consiste en une mission de conseil aux particuliers ayant un projet sur la commune (et les communes rattachées, hors ZPPAUP) et d'assistance au personnel chargé de l'instruction des permis de construire depuis l'obligation faite aux communes de plus de 10 000 habitants d'instruire les autorisations d'urbanisme. Les permanences ont lieu régulièrement le 1er jeudi et le 3e vendredi de chaque mois, à la demande du service urbanisme. En 2008, 5 permanences ont eu lieu dans les locaux du service urbanisme de la commune.

3-La prise en compte des paysages dans nos réflexions

Conférences, colloques, groupes de travail, et pédagogie

Les paysages sont le reflet d'une société, d'une culture et d'une économie. Le développement urbain, l'architecture et les activités agricoles interfèrent et modifient constamment les paysages et notre environnement quotidien.

L'année 2008 a permis de s'arrêter un instant sur ces différents phénomènes et de contribuer à différents comités de pilotage ou technique liés au paysage :
- participation au comité de pilotage pour le contrat de rivière du Suran
- participation au programme Natura 2000 du massif de la Serre
- participation à l'élaboration de la charte agriculture, urbanisme et territoires du Jura
- participation au Réseau Rural Franc-Comtois (partenariat entre les CAUE de la région et la Chambre régionale d'agriculture).

Sensibiliser les futurs agriculteurs

Conscients de l'impact des installations agricoles sur les paysages, le CAUE du Jura en collaboration avec les CAUE de Franche-Comté, l'AJENA et l'ADIB, ont élaboré un outil pédagogique à destination des lycées agricoles.

Ce module pédagogique s'articule autour de trois temps forts :
- visite d'exploitation,
- sensibilisation à partir d'une présentation powerpoint
- exercice pratique.

Ce module de formation a été testé dans le Doubs. Le module a été proposé au niveau régional mais il y a pour l'instant peu de candidats pour le département du Jura.

En parallèle, le CAUE du Jura est intervenu conjointement avec l'ADFPA (organisme de formation pour les agriculteurs) pour sensibiliser et former les jeunes agriculteurs en phase d'installation, à la problématique du paysage et de l'architecture (4 journées d'intervention).

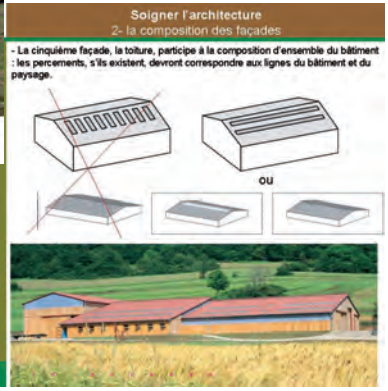

La prise en compte des paysages dans nos réflexions

Conseiller et accompagner les agriculteurs (PMBE)

Partenariat avec le Conseil Général

INTEGRATION PAYSAGERE
DES BATIMENTS AGRICOLES

Le Conseil Général du Jura a décidé d'encourager l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage en apportant une surprime aux agriculteurs qui, dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, respectent les préconisations émises par le CAUE en matière d'intégration paysagère.
Vous trouverez ci-dessous les préconisations établies pour votre exploitation, suite à la visite du CAUE. Elles sont à joindre à votre dossier PMBE à déposer à la DDAF.

Pétitionnaire : M. ROYER
route de Fraroz - CERNIEBAUD
Maître d'oeuvre :
CAUE du Jura - Olivier DRAUSSIN - Architecte conseiller
Date de la visite : 9 juin 2008

Le site

Le terrain se situe à l'extérieur du village de Cerniebaud, en direction de l'Ouest. Il est desservi par la route menant à Fraroz. Plusieurs bâtiments d'exploitation agricole occupent déjà ce site.
Le paysage se compose de prairies légèrement ondulantes, accompagnées de haies de feuillis bordant les chemins et certaines parcelles. Plus au Sud, le versant de la forêt de la Haute-Joux barre le lointain de sa masse végétale assez sombre (forêt mixte feuillus / résineux).
Le site est assez exposé aux vues proches (depuis la route), mais discret dans l'environnement plus vaste grâce à la présence des haies et de la topographie.

L'implantation

Le bâtiment projeté devrait s'implanter non loin de la route de Fraroz, globalement parallèle à celle-ci. Le terrain est quasiment plat.
Cette implantation n'appelle aucune observation de fond, mais on constate que la présence d'une haie arborée en fond de parcelle pourrait être mise à profit pour envisager une implantation beaucoup plus discrète, à proximité de cette dernière. L'accès au bâtiment se ferait alors par le chemin existant au Sud.

Le bâtiment

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment neuf pour 35 vaches, 10 génisses et 20 veaux, avec laiterie, stockage fourrage et fumière couverte.

Les différentes fonctions viennent se loger sous un volume simple, dont seule la sur-hauteur du stockage fourrage dépasse.
Le matériau principal de façade est le bardage bois, couverture en fibro-ciment.

Les préconisations

Dans le but d'assurer une meilleure insertion dans le paysage, les prescriptions sont :
- **L'implantation du bâtiment** dans le site : prévue le long de la route, il conviendra de l'éloigner un peu pour planter des feuillus d'essence locale en premier plan.
- **La volumétrie générale** du bâtiment : plan et volume simple RAS
- **La localisation des aires de stockage et circulation** : le traitement de surface devra respecter le caractère rural du site (aires gravillonnées, à l'exclusion de tout goudron) .
- **L'accompagnement végétal** sera assuré par la plantation de quelques arbres entre la route et le bâtiment.
- **Les matériaux et couleurs.**
En toiture, le fibro-ciment devra être teinté rouge-brun ou gris foncé dans la masse.
En façade, le bardage bois prévu devra être étendu à la laiterie et à la fumière. Les aérations seront de préférence assurées par du bardage bois à claire-voie, afin d'apporter une homogénéité d'ensemble au bâtiment.
Les prises de lumière en toiture (translucides) seront à regrouper en bandes régulières, plutôt que d'être dispersées en damier.

Les recommandations facultatives concernent :

Les détails architecturaux : le filet coupe vent (s'il remplace le bardage à claire-voie) sera de préférence de couleur grise (plus discret).
Le devenir de l'exploitation : RAS
L'implantation du bâtiment : une implantation plus en retrait de la route, contre la haie existante au Sud de la parcelle, générerait un impact visuel beaucoup plus discret du bâtiment dans son environnement.

Avec le concours du Conseil Général du Jura (contact : Mission agriculture et forêt - J. Prost : 03 84 87 35 15)

Le CAUE est associé à la politique départementale d'Intégration des Bâtiments Agricoles dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage. Vingt-six exploitations ont été visitées dans l'année 2008, et ont donné lieu à des fiches de prescriptions pour une meilleure intégration des projets (construction, extension ou rénovation)

L'intervention du CAUE se situe en amont du permis de construire. Au cours d'une rencontre sur le site, l'architecte du CAUE émet des conseils adaptés au projet : l'implantation, le bâtiment, les abords et l'aménagement paysager, pour une meilleure adaptation au site.

Après validation, ces prescriptions sont synthétisées dans une fiche transmise au service Agriculture du conseil Général, ainsi qu'à l'agriculteur qui devra les mettre en œuvre dans son projet pour obtenir la surprime accordée par le Conseil Général.

Exploitation de M. Midol à AUMONT

3-La prise en compte des paysages dans nos réflexions

Conseiller et accompagner les collectivités au quotidien

Le CAUE intervient auprès des collectivités en amont de l'aménagement d'espaces publics (ex. traversée de village, place, abords d'un équipement, aménagement d'une zone naturelle...). Ainsi, l'analyse réalisée par le CAUE permet de prendre en compte les usages, les besoins et de clarifier les objectifs, afin d'envisager plusieurs scénarios, permettre de définir un programme et un périmètre d'études pour l'équipe de maîtrise d'oeuvre qui sera chargée du projet.

Aménagement des abords de la mairie
Commune de Ruffey-sur-Seille

Diagnostic

Le diagnostic permet de lister les usages, les besoins et les objectifs afin de dégager les enjeux auxquels le projet permettra de répondre.

Un aménagement d'espace public peut modifier profondément les usages des riverains. La commune de Ruffey-sur-Seille souhaitait étudier l'aménagement des abords de la mairie. Au fil de la réflexion, les enjeux se sont révélés plus importants que le simple aménagement des abords d'un bâtiment.

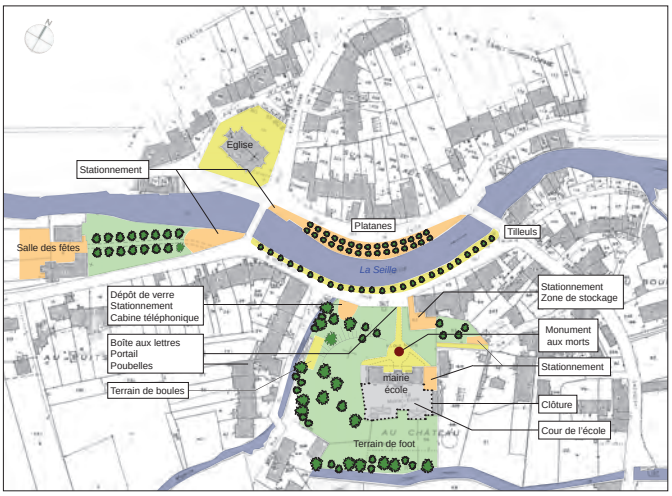

Dégager les enjeux du projet

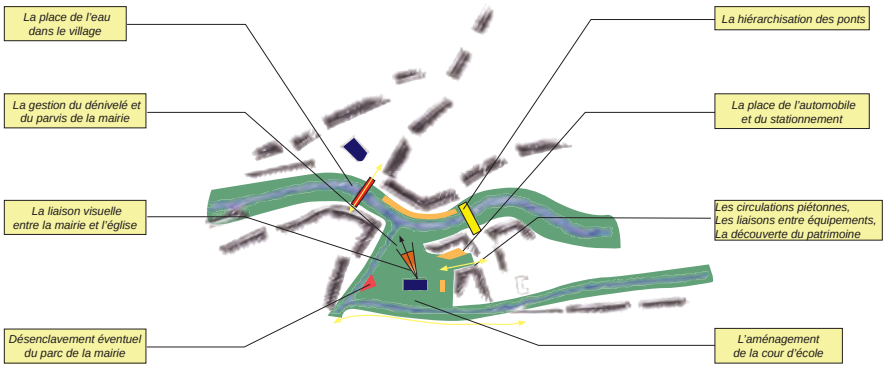

La prise en compte des paysages dans nos réflexions

Conseiller et accompagner les collectivités au quotidien

Envisager différents scénarios pour déterminer un programme Et fixer l'enveloppe budgétaire

Scénario 1

Les différents scénarios ont permis d'envisager de changer les sens de circulation et d'imaginer l'impact sur l'aménagement de l'espace public, à travers des schémas, photos de références, chiffrages...

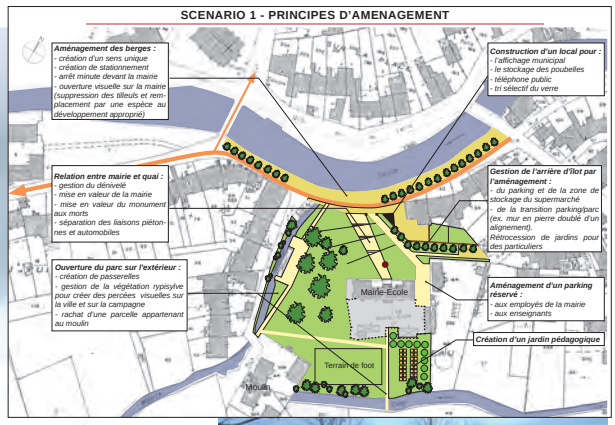

Aménagement de la liaison mairie et centre-bourg (Treffort-Cuisia / 01)

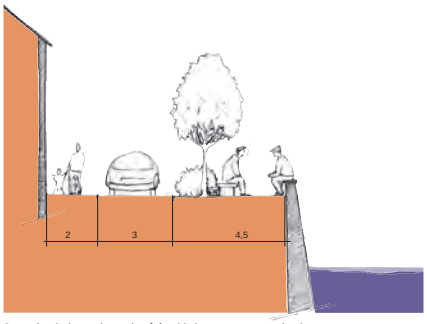

Coupe de principe sur les quais, côté mairie (passage en sens unique)

Scénario 2

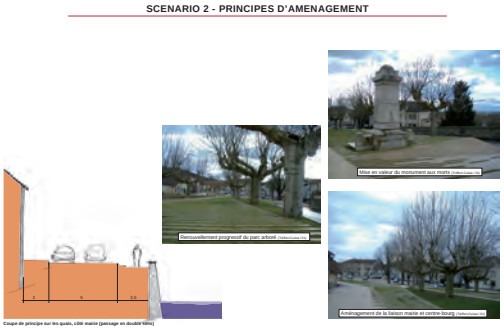

Sélectionner une équipe de maîtrise d'oeuvre

Au terme de cette étude, la commune connaissait l'enveloppe budgétaire nécessaire pour un tel projet. Cela a également permis de définir le périmètre d'intervention du maître d'oeuvre, ainsi que les compétences nécessaires pour réaliser un projet de ce type.

4-Les actions régionales des CAUE

Pôle ressource documentaire

Mise en ligne du catalogue régional (www.caue-fc.fr)

L'année 2008 a vu la mise en ligne de la base de données documentaire régionale (action soutenue par la DRAC, 40% de subventionnement). Cette action est portée par le CAUE du Jura. Cette dernière phase très technique a nécessité un temps de travail important pour réaliser les opérations suivantes :

Mise en ligne du catalogue régional et personnalisation de l'interface web :
- Formation Interface Web et création de l'interface Web (formation, paramétrages des résultats en ligne, rédaction d'une aide technique...)
- Accompagnement des personnels des autres CAUE pour le suivi technique et le catalogage
- Intervention des prestataires informatiques pour la mise en ligne et la sécurisation du serveur du CAUE du Jura.

Observatoire des CAUE

Dans le cadre de leurs missions de conseil et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, les CAUE sont quotidiennement confrontés aux réalités du terrain et à l'évolution de la production architecturale, urbaine et paysagère.
Forts de cet ancrage territorial, ils peuvent jouer un rôle de veille dans les domaines qui contribuent à la qualité du cadre de vie, et sont en mesure de proposer des exemples de réalisations franc-comtoises souvent absentes de la presse spécialisée.

Les CAUE du Doubs, du Jura et de Haute-Saône, se sont doté d'un outil mémoire de connaissance et d'analyse de la production architecturale, urbaine et paysagère : un Observatoire permettant de gérer ces données dans le temps, d'en assurer la conservation et la restitution sous des formes diverses (fiches pratiques, guides de visite, catalogues et illustrations de conseils).

Pour renseigner cette banque de données, les CAUE s'appuieront notamment sur les références présentées par les concepteurs lors de l'organisation des Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement.

Année 2008
- Paramétrage commun des fiches Observatoires et configuration technique pour leur mise en ligne, mise en ligne des fiches Observatoires et participation au réseau Observatoire des CAUE.
- Réalisation d'une trentaine de fiches sur des réalisations régionales.

Année 2009
- Passage à la version 2 de l'Observatoire avec Géoréférencement

Répartition du temps de travail - Documentation

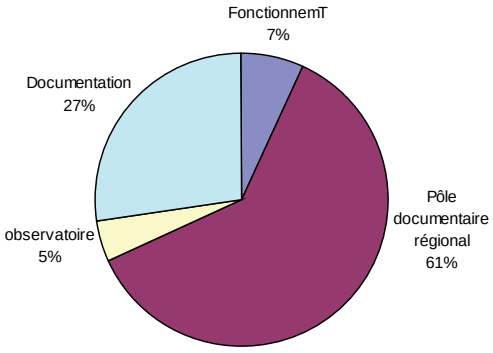

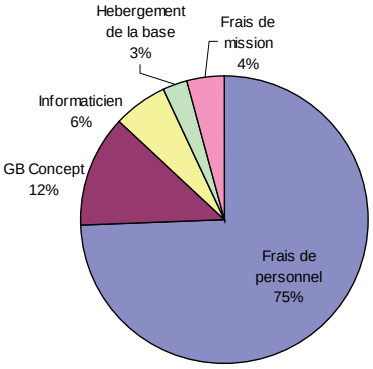

Répartition de charges - action régionale

Les actions régionales des CAUE

Interventions en milieu scolaire

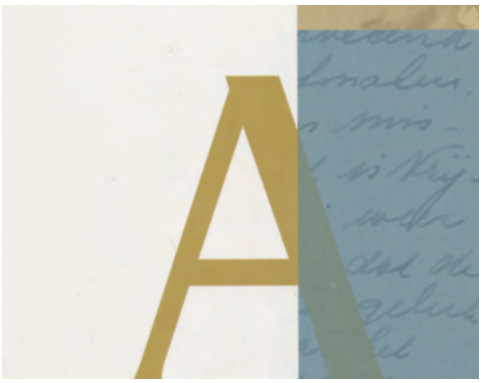

La sensibilisation des jeunes au cadre de vie

Cette action s'inscrit depuis 1998 dans un partenariat entre la DRAC de Franche-Comté, les CAUE du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et à l'action culturelle du rectorat.
En concertation avec les enseignants porteurs de projets culturels, Karine Terral, la chargée de mission des CAUE, définit les besoins, apporte ses compétences dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Au minimum, une rencontre se fait par projet.

En 2007-2008, le CAUE a conseillé et orienté 20 projets pédagogiques contre 13 en 2006-2007 (14 dans le Doubs, 2 en Haute-Saône, 3 dans le Jura, 1 dans le Territoire de Belfort).

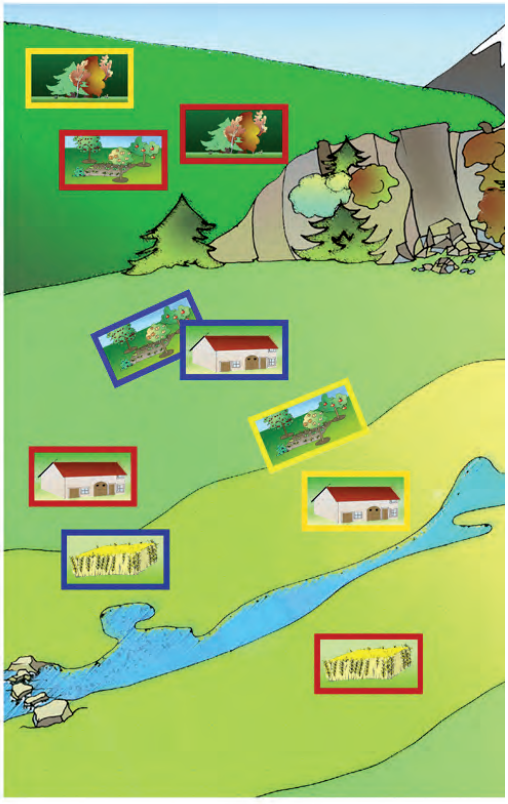

- Collège Proudhon, Besançon (25),
Atelier paysage et 4 classes à PAC (Projet artistique et culturel)
- Collège Diderot, Besançon (25),
PAC 6ème, Déconstruire, reconstruire : la ville en chantier
- Collège Diderot, Besançon (25),
semaine culturelle SEGPA-6ème, découverte de Champlitte
- Collège Voltaire, Besançon (25),
Résidence d'artiste, Jean Daubas (photographe),
en lien avec la rénovation de Planoise
- Collège Lumière, Besançon (25),
PAC-5ème, Mon collège mis à neuf
- Collège Paul Elie Dubois, Isle-Sur-Le-Doubs (25)
PAC-3ème, Mon collège mis à neuf,
- Collège Camus, Besançon (25),
PAC-6ème -5ème -3ème, Mon collège mis à neuf
- Collège Cassin, Baume-les-Dames (25),
IDD-6ème, les métiers du bâtiment
- Collège Victor Hugo, Besançon (25),
PAC 6ème, des images, des mots, des sons côté rue
- Collège Victor Hugo, Besançon (25),
PAC-5ème, Site, matériau, forme
- Lycée professionnel Condé, Besançon (25),
PAC-1ère Bac Pro, Connaître un espace architectural de proximité
- Lycée professionnel Pergaud, Besançon (25),
Atelier (Geneviève Pernin, danseuse) architecture et danse
- Lycée Pasteur, Besançon (25)
TPE, Cité des arts
- Lycée professionnel Louverture, Pontarlier (25),
Cours Bac Pro, Architecture et métiers du bâtiment
- Collège du Mortard, Lure (70),
PAC-SEGPA 6ème, la chapelle de Ronchamp, le rôle de la lumière dans l'architecture
- Collège Macé, Vesoul (70), Jumelage-4ème, rencontres picturales
(architecture/théatre)
- Collège Notre-Dame, Dole (39),
Atelier 3ème (Bertrand Cohendet, architecte du patrimoine),
Architecture contemporaine en secteur sauvegardé
- Collège Grévy, Poligny (39), PAC-3ème, Architecture et métiers d'art
- Groupe scolaire, Lavans-Les-Saint-Claude (39)
- Collège Châteaudun, Belfort (90), PAC-4ème, Mon collège mis à neuf

5-Le bilan des activités et le bilan comptable

Bilan des activités

Ces graphiques reflètent une partie du temps de travail de l'équipe du CAUE, consacré aux missions de base définies par la Loi sur l'Architecture de 1977 et à notre démarche partenariale.
Si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'année précédente, on observe une part plus importante du temps de travail consacré à la pédagogie, au montage de partenariats et une baisse de la proportion du temps consacré aux collectivités.

En 2009, toutes ces démarches partenariales voient enfin le jour avec de nouveaux partenariats comme avec l'ADEME, l'Association des Maires du Jura.
Les équipes municipales installées, le nombre de demandes de la part des collectivités a augmenté très nettement à partir de l'automne 2008 (dossiers traités fin 2008 et sur 2009).

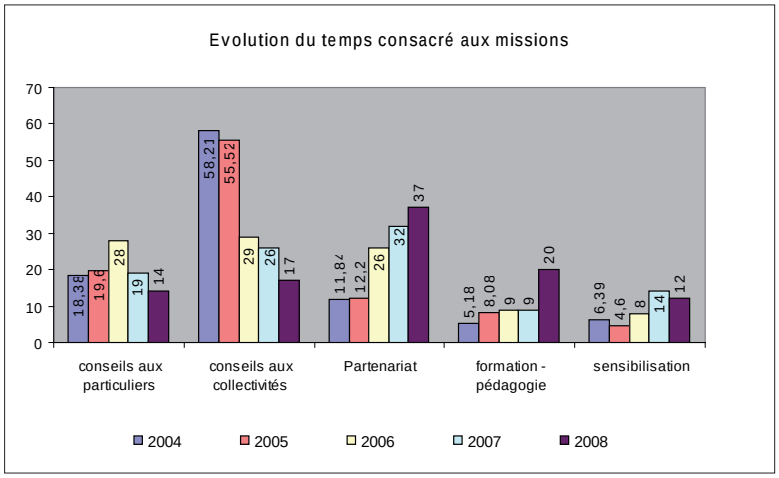

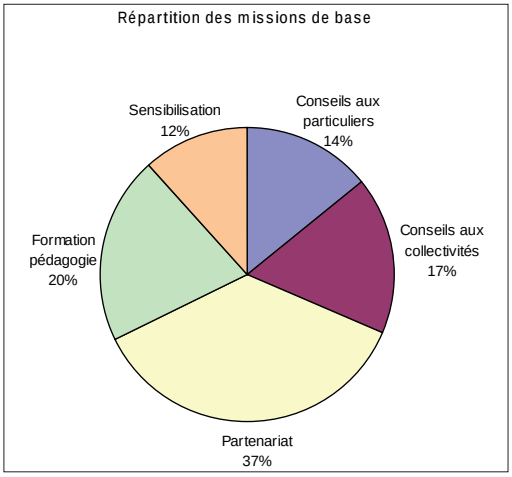

Etudes conventionnées en 2008

En analysant rapidement le type de conseils (conventionnés ou non) apportés par le CAUE en 2008, on constate une forte demande concernant les documents d'urbanisme, les lotissements, les zones d'extension de l'habitat sous toutes ces formes. On observe une réelle préoccupation des nouvelles équipes municipales pour l'urbanisme et notamment pour mieux urbaniser.

Ce phénomène relativement nouveau nous a conduit à orienter nos actions 2009 en ce sens afin de répondre au mieux aux demandes des collectivités, aux préoccupations légitimes des maires concernant la raréfaction du foncier constructible.

Collectivité	Type de conseil	Thématique
Jouhe	Analyse préalable et principes d'amén	Espaces publics
Montmorot	Analyse préalable et principes d'amén	Extension urbaine
Villette les Dole	Analyse préalable et principes d'amén	espace public
Villers Robert	Analyse préalable et principes d'amén	PLU
Mouchard	Aide à la décision-dossier	Orientation d'aménagement d'un PLU
Macornay	Aide à la décision-dossier	Aménagement de place
Thervay	Aide à la décision-dossier	Aménagement de place
Gendrey	Aide à la décision-dossier	Implantation d'un centre de secours
Saint-Lothain	Analyse préalable et principes d'amén	Secteur à urbaniser et espace public
Ruffey-sur-Seille	Analyse préalable et principes d'amén	Espace public
Saint-Claude - ville	Permanences Conseil	5 permanences pour instructeurs
Les Planches en Montagne	Analyse préalable et principes d'amén	Espace public et patrimoine Routes touristiques des montagnes du
Andelot en montagne		Réflexion urbaine
Villechantria	Analyse préalable et principes d'amén	Secteur à urbaniser
Montfleur	Analyse préalable et principes d'amén	Secteur à urbaniser
Mont-sur-Monnet	amont document d'urbanisme	Secteurs urbanisables
APEI	Aide à la décision	Réflexion sur le site de Cramans
Communauté de communes Nord Jura/Gendrey	Aide à la décision	Gendarmerie

Le bilan des activités et le bilan comptable

Collectivités conseillées en 2008

Collectivité	Type de conseil	Thématique
Andelot-Morval	Conseil	Lotissement
Orgelet	Membre d'un jury de concours	Espace public
Censeau	Conseil sur PC, avec AJENA et maire	bâtiment agricole
Cize	Conseil	conseil couleur - rénovation de l'école maternel
Censeau	Conseil	place du village
Orbagna	Conseil	lotissement et habitat groupé (foyer jurassien)
Romain-Vigeande	Présentation publique	Urbanisme
Montagnat le Reconduit	Conseil	Espace public du village
La Pesse	Conseil	permis la pessière
Dole	Jury	Pôle Innovia
Dole	Accompagnement	Politique urbaine
Grand Dole	Accompagnement	Politique urbaine
Granges sur Baume	Conseil	CU et carte communale
Coyron	conseil avec le Sidec	Lotissement
Les Bouchoux	réunion publique	lotissement
Lavangeot	Accompagnement	cœur de village
Chaux des crotenay	Conseil	Lotissement
Villeneuve les charnod	Conseil	lotissement
Offlanges	Conseil	extension mairie
Foncine-le-bas	Conseil	secteur à urbaniser
Menotey	Accompagnement	fleurissement
Valempoulière	Conseil	secteur à urbaniser
Chamblay	Conseil	lotissement
Nozeroy	conseil avec le Sidec	Lotissement
La Rixouse	Conseil	routes touristiques des montagnes du jura
Champagne sur Loue	Conseil	pose de panneaux photovoltaïques
Moutonne	Conseil	rénovation salle des fêtes et de la mairie
Bois d'amont	Accompagnement	lotissement
Marigna-sur-Valouse	Conseil	rénovation du four et espaces publics
Brevans	Conseil	PLU et orientations d'aménagement
Lezat	Conseil	rénovation salle des fêtes et de la mairie
Chamole	Conseil	Aire de jeux, espace pub.
Montrond	Conseil	secteur à urbaniser
Vevy	Conseil	Extension urbaine
Pont du Navoy	Conseil	Sensiblisation au PLU
Conliège	Conseil	Différents projets communaux
Domblans	Membre d'un jury (procédure adaptée)	Extension urbaine
Courlans	Jury	Extension urbaine
Les Rousses	Comité Pilotage nouveau quartier	Extension urbaine
Les Rousses	Conseil	Différents projets communaux
Le Larderet	Conseil	Rénovation d'une ancienne remise
Lavigny	CAO	Extension urbaine
Morez	Jury	ANRU
Molamboz	Conseil	Extension urbaine
Perrigny	Conseil	Restructuration mairie / poste
Château Chalon	Commission municipale	Extension urbaine / Révision POS
L'Etoile	Conseil	Eco-quartier
Oussières	Conseil	Bâtiment communal
Larnaud	Conseil	Bâtiment
Mesnay	Conseil	Restructuration bâtiment
La chatelaine	Conseil	Carte communale
St-Claude	Avec CAUE 25, pour 2 enseignants	Développement Durable
Lavans-les-St-Claude	Comité de Pilotage	Eco-quartier
CC Ain-Angillon	Règlement et jury de concours	Piscine
CC Bassin de Lons le Saunier	Jury de consours	Pôle culturel
Préfecture	Groupe de travail	Urba en Bresse
Vers-sous-Sellères	Conseil	Bâtiment communal
Chilly-le-Vignoble	Conseil	Modif POS
SCOT Lons le Saunier	Groupes de travail	Comité technique
PNR Haut-Jura	Groupes de travail	Révision Charte
Vertamboz	Conseil	Opportunité d'acquisition de fermes à rénover

5-Le bilan des activités et le bilan comptable

Bilan comptable

Résultat de l'exercice comptable 2008

Le résultat 2008 est bénéficiaire de 3757 €. Ce bénéfice s'explique par une collecte plus importante qu'initialement prévue de la Taxe départementale CAUE. L'année 2008 est marquée par des produits exceptionnels dus aux versements importants d'indemnités journalières.
Les frais généraux ont diminué et les services extérieurs ont augmenté sensiblement, ce qui s'explique notamment par les honoraires du consultant API pour accompagner le CAUE dans la mise en place de la Convention Collective des CAUE.
La masse salariale a augmenté également suite à l'application de la Convention Collective.

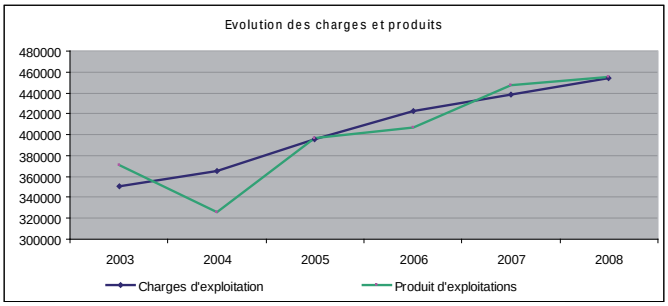

Les produits

La TD CAUE représente une part importante du budget (78%). On constate une légère baisse de la TD CAUE qui devrait s'accentuer en 2009 et les années suivantes.
En effet, les services de la DDEA constate depuis le deuxième semestre 2008, une baisse importante du nombre de permis de construire
(-20% pour le premier semestre 2009).
Parallèlement, le CAUE a engagé un nouveau partenariat avec le Conseil Général (Appel à projets sur l'urbanisme durable et l'accompagnement des agriculteurs dans le cadre du PMBE).
Même si les CAUE de la région bénéficient du soutien de la DRAC, la baisse de la Taxe CAUE doit être anticipée et le CAUE doit impérativement diversifier ses ressources.
De ce fait, en 2008, on constate une augmentation du nombre de conventions passées avec les collectivités et surtout une confiance retrouvée auprès des adhérents.

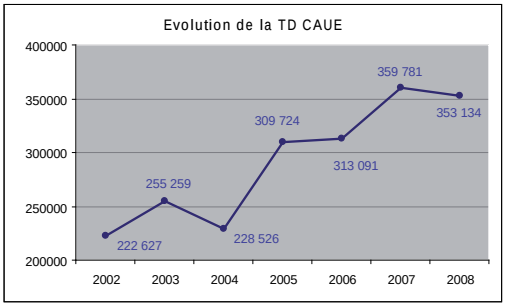

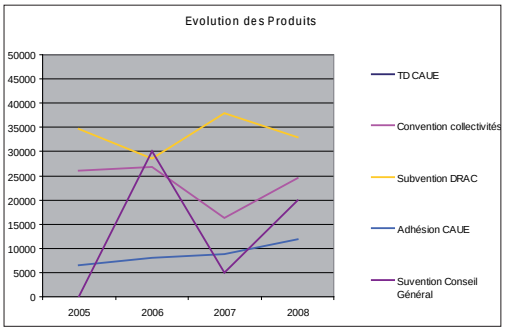

Les charges

Les charges de personnel représente 82% des dépenses et les frais de fonctionnement 15%, ce qui reste normal pour un budget associatif.
L'application de la Convention Collective a été appliquée totalement et conformément à celle-ci, à partir de septembre 2008. Cette application a engendré :
- une augmentation de la masse salariale,
- la prise en charge par le CAUE de nouvelles cotisations (mutuelle),
- l'augmentation de notre cotisation à Habitat Formation,
- le financement d'une commission paritaire.

En 2009, le CAUE est passé à l'IRCANTEC (avec régularisation sur toute l'activité du CAUE depuis sa création), ce qui signifie une baisse des prélèvements sur les salaires et un remboursement important pour le trop versé par le CAUE et les salariés.

Le bilan des activités et le bilan comptable

Résultat 2008 et budget prévisionnel 2009

Les produits

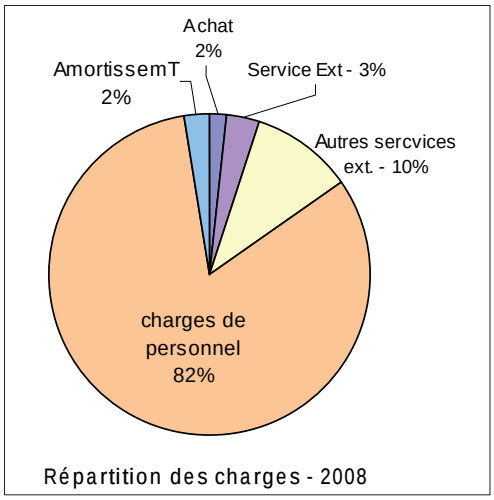

Les charges

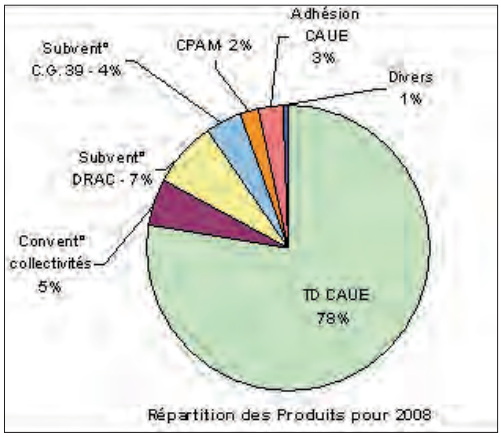

A/ Comptes de charges	Prévisionnel 2008	Résultat 2008	Prévisionnel 2009
Achats			
Electricité	2 300,00	3 471,08	3 600,00
Petit materiel, produits d'entretien	900,00	527,88	1 000,00
Fournitures administratives	1 500,00	1 265,54	1 500,00
Papiers	700,00	293,72	500,00
consommables informatiques	1 900,00	1 544,46	1 600,00
	7 300,00	7 102,68	**8 200,00**
Services extérieurs			
Crédit-bail mobilier (Leasing C3)	750,00	480,90	
Location immobilière	6 800,00	6 429,22	10 500,00
Entretien locaux	2 400,00	2 584,72	2 800,00
Entretien matériel (photocopieur)	200,00		200,00
Entretien des véhicules	1 400,00	1 971,93	2 000,00
Entretien matériel informatique	1 400,00	3 191,34	1 500,00
Prise en charge MAAF suite sinistre s/ mat. Info.		-2 097,00	
Assurances locaux	950,00	929,84	950,00
Assurances véhicules	650,00	645,95	650,00
Documentation CAUE39 : ouvrages et abonnements	1 000,00	961,74	500,00
Achat livres (documentation CAUE39) - CNL pour 2009	1 000,00	214,30	2 000,00
Frais de colloques, séminaires (participation...)	800,00	547,78	900,00
	17 350,00	15 860,72	**22 000,00**
Autres services extérieurs			
Honoraires - comptable	4 000,00	3 791,34	5 000,00
Honoraires consultant (cabinet API)	2 000,00	6 744,01	
Honoraires prestataires divers (avocat, déménageur, éco.)		673,04	3 000,00
Honoraires - prestataire info		519,04	500,00
Honoraires - site internet			3 700,00
Expositions, manifestations	500,00	77,43	1 800,00
Dons, pourboires	200,00	430,00	400,00
Voyages et déplacements	1 000,00		1 000,00
Missions de base	2 500,00	3 102,88	2 500,00
Missions spécifiques subventionnées	2 000,00	6 289,83	2 500,00
Missions spécifiques (Pnr Haut-Jura)	0,00		
Actions régionales (subventionnées par la DRAC)	15 000,00	15 048,17	16 000,00
Frais de réception (AG, CA...)	700,00	237,23	900,00
Impression et reproduction	3 500,00	3 989,61	5 130,00
Affranchissement	1 800,00	1 526,89	1 800,00
Téléphone et internet	2 000,00	2 122,52	2 000,00
Cotisations associations	2 000,00	2 031,00	5 383,00
	37 200,00	46 582,99	**51 613,00**
Charges de personnel			
Taxe sur salaires	18 000,00	17 949,21	19 000,00
Participation employeurs à la format° (Habitat Formati°)	2200,00	2238,48	2400,00
Salaires	335 000,00	186 273,05	192 000,00
Charges sociales		154 695,12	160 000,00
Provisions CET Mme Vernay	2 100,00	3 163,90	2 100,00
Produits divers de gestion courante (dont reprise CET)			
Formation du personnel	5 000,00	4 962,33	3 000,00
Formation reçue (prise en charge Habitat formation)	-2 500,00	-1 672,00	-2 500,00
Indemnités journalières (CPAM)	-4 500,00	-10 318,37	
Indemnités pour stagiaires (3 mois)	0,00	0,00	0,00
	355 300,00	357 291,72	**376 000,00**
Charges financières			
Frais de de tenue de compte...	250,00	211,67	250,00
	250,00	211,67	**250,00**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Amortissements	14 500,00	13 320,55	12 000,00
	14 500,00	13 320,55	**12 000,00**
TOTAL des charges	**431 900,00**	**440 370,33**	**470 063,00**

A/ Comptes de produits	Prévision.08	Résultat 08	Prévision.09
Taxes, subventions et adhésions			
Taxe Départementale CAUE	326 000,00	353 133,86	310 000,00
Mission de base	2 000,00	1 114,00	1 000,00
Participation des collectivités	30 000,00	24 572,00	45 000,00
Participation autre organisme	6 500,00	6 000,00	10 000,00
Participation CNL			1 000,00
Action régionale (Pôle image-subvention DRAC)	22 000,00	22 000,00	22 000,00
Action régionale (vivre les villes-subvention DRAC)	6 000,00	5 000,00	
Subvention du Conseil Général	30 000,00	20 000,00	30 000,00
Report subvention CG 2008 pr exer09			10 000,00
Cotisations collectivités	6 500,00	9 516,22	10 000,00
Cotisations particuliers	2 300,00	2 290,00	2 200,00
Intérêts	800,00	501,18	600,00
Cession d'éléments d'actif			
Report résultat excédentaire			28 263,00
TOTAL des produits	**431 900,00**	444 127,26	**470 063,00**
Résultat	**0**	3 756,93	**0**

6-L’association, son projet associatif et ses partenaires

L’association

Le Conseil d’Administration (9° mandat 2004-2008)

4 REPRESENTANTS DE L’ETAT (Membres de droit)
- Monsieur l’Architecte des Bâtiments de France (M. Michel JEAN)
- Monsieur le Directeur Départemental de l’Agriculture (M. Michel MEUNIER)
- Monsieur le Directeur Départemental de l’Equipement (M. Gérard PERRIN)
- Monsieur L’Inspecteur d’Académie ((M. Roland FRANIATTE)

6 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES (Désignés par le Conseil Général)
- Denis BAILLY-MAITRE, C.G. de St Laurent-en-Grandvaux, Maire - 39150 LAC DES ROUGES TRUITES
- Alain BIGUEUR, C.G. du Canton de Montbarrey, Maire - 39380 LA VIEILLE LOYE
- Marie-Christine CHAUVIN, CG. du Canton de Salins-les-Bains, Maire - 39110 CHAUX-CHAMPAGNY
- Georges GALLET, CG. du Canton de Saint-Amour, Maire - 39320 LOISIA
- Marcel ODOBEL, Maire - 39360 VIRY
- Lucien PAULIN, C.G. du Canton de Dampierre, Maire - 39700 FRAISANS

4 REPRESENTANTS DES PROFESSIONS (Désignés par le Préfet)
- Alain BRUSTEL, Architecte, 1 rue Mercière - 39200 SAINT-CLAUDE
- Guy FRESARD, Fédération des B.T.P. du Jura, 188 avenue Jacques Duhamel - 39100 DOLE
- François LAVRUT, Chambre d’Agriculture, rue du Cl. de Casteljau - 39000 LONS-LE-SAUNIER
- Isabelle PERRET, Architecte, 67 Grande Rue - 39600 ARBOIS

2 PERSONNES QUALIFIEES (Désignées par le Préfet)
- Xavier FERNEX de MONGEX, Délégué V.M.F. - 39210 MENETRU-LE-VIGNOBLE
- Claude JACQUENOT, Fondation du Patrimoine Jura, rue Traverse - 39300 MONT-SUR-MONNET

6 MEMBRES ELUS ou **REELUS** (par l’Assemblée Générale)
- Pierre BARISAUX, Maire - 39800 BONNEFONTAINE
- Robert CARNET, Président Chambre de Métiers - 39000 LONS-LE-SAUNIER
- Michel DROIT, Maire - 39210 LE PIN
- Jean-Louis GRILLET, Adjoint au Maire - 39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
- Philippe LEVY, Directeur de l’AJENA - BP 30149 - 39004 LONS-LE-SAUNIER Cedex
- Claude PECCLET, Directeur JURA HABITAT – BP 20460 - 39007 LONS-LE-SAUNIER Cedex

2 VOIX CONSULTATIVES
- Le Directeur : Cyrille MERLE
- Le représentant du personnel : Florence JUILLARD-FERREUX

L'association, son projet associatif et ses partenaires

L'association

Le Conseil d'Administration (10° mandat 2008-2011)

3 REPRESENTANTS DE L'ETAT (Membres de droit) :
La DDE et la DDAF ayant fusionné, la DDEA est dorénavant représentée par son directeur.

6 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES
(Désignés par le Conseil Général le 6 mai 2008)

- Danielle BRULEBOIS, C.G. du Canton de Chaumergy - 39230 CHAUMERGY
- Gérard CART-LAMY, Maire – 39150 LES PLANCHES-EN-MONTAGNE
- Franck DAVID, C.G. du Canton de Rochefort-Sur-Nenon – 39290 RAINANS
- Thierry FAIVRE-PIERRET, C.G. du Canton de Saint-Amour – 39160 SAINT-AMOUR
- Michel GANET, C.G. du Canton de Gendrey – 39350 GENDREY
- André LAMY, C.G. du Canton de Voiteur – 39210 LE LOUVEROT

4 REPRESENTANTS DES PROFESSIONS (Désignés par le Préfet le 27 mai 2008) :
Inchangés

2 PERSONNES QUALIFIEES (Désignées par le Préfet le 27 mai 2008)
- Président de l'AJENA, B.P. 30149 - 39004 LONS-LE-SAUNIER Cedex
- Claude JACQUENOT, Fondation du Patrimoine Jura, rue Traverse - 39300 MONT-SUR-MONNET

6 MEMBRES ELUS par l'Assemblée Générale du 19 juin 2008

- Bruno GUICHARD, Particulier, 39140 COMMENAILLES
- Agnès MARTINET, Directrice de l'ADIL, 39005 LONS-LE-SAUNIER
- Jean-Louis MAÎTRE, Association des Maires du Jura, 39000 LONS-LE-SAUNIER
- Alain MATHIEU, Directeur du Sidec, 39000 LONS-LE-SAUNIER
- Philippe PASSOT, Maire, 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
- Claude PECCLET, Directeur de Jura Habitat, 39007 LONS-LE-SAUNIER

VOIX CONSULTATIVES
- Le Directeur : Cyrille MERLE
- La représentante du personnel - Florence JUILLARD-FERREUX

Membres du Bureau

Depuis leur élection, les membres du Bureau se sont réunis mensuellement.

- Danielle BRULEBOIS, Présidente
- Thierry FAIVRE-PIERRET, Premier Vice-Président
- Gérard CART-LAMY, Deuxième Vice-Président
- Isabelle PERRET, Trésorière
- André LAMY, Trésorier Adjoint
- Philippe PASSOT, Secrétaire
- Claude PECCLET, Secrétaire Adjoint

6-L’association, son projet associatif et ses partenaires

L’équipe du CAUE

- Directeur - Paysagiste : Cyrille Merle
- Assistante de gestion : Maud Bacheley
- Secrétaire : Monique Vernay
- Documentaliste : Caroline Saffrey
- Conceptrice graphique : Laurence Elvézi
- Architecte conseil : Florence Clément
- Architecte conseil : Florence Juillard-Ferreux
- Architecte conseil : Olivier Draussin

Caserne de La Pesse-Les Bouchoux - Arch. Barrand Corpelet

La formation du personnel

- « Energie et Patrimoine » 27-28 nov - un architecte

- « Comment questionner l’étalement urbain ? » - un architecte

- Journée de formation pour l’application de la Convention Collective - directeur et assistante de gestion

- « Cycle d’expertise en management » - 3 fois deux jours - directeur

- Journée de formation sur les outils pédagogiques - graphiste et un architecte

L'association, son projet associatif et ses partenaires

Les adhérents en 2008

Depuis trois ans, le nombre d'adhérents est en augmentation constante et régulière.

6 Communauté de communes

BASSIN DE LONS LE SAUNIER
COM/COM ARBOIS VIGNES &VILLAGES
COM/COM COTEAUX HTE SEILLE
COM/COM PLATEAU DE NOZEROY
COM/COM VAL D'AMOUR
COM/COM LA BLETTERANOISE

35 Particuliers et professionnels

ADIB
ADIL 39
AJENA
ASSOCIATION des MAIRES 39
APEI Arbois
ATELIER ARCHI DESIGN
BAILLY MAITRE Denis
BARREAU-LONGCHAMP
BATISSEURS REUNIS
BOIS Frédéric
BOUDIER Hervé
BRULEBOIS Danielle
CAPEB du Jura
CAUSSE Michel
CHALUMEAU Marie-Agnès
CHAMBRE DE METIERS 39
CILJ Lons-le-Saunier
COMITE du TOURISME (CDT)
CPIE HAUT JURA
DE BELLEVILLE Agnès
ETS TONNAIRE
FAIVRE Jean
GENEVAUX Olivier
JURA HABITAT
MAYOT Vincent
OPH Montmorot
PERRET Isabelle
ROUX Serge
SCHOUVEY Christian
SIDEC du Jura
SINTOT Marcel
SOCOTEC
TRONCIN Dominique
VARLOT Jacques
VUITTON Marc

119 Communes

ABERGEMENT LA RONCE
AMANGE
ANDELOT EN MONTAGNE
AUTHUME
ARTHENAS
BAVERANS
BEAUFORT
BIEFMORIN
BLETTERANS
BONLIEU
BONNEFONTAINE
BOURCIA
BREVANS
BRIOD
CENSEAU
CERNIEBAUD
CHAMBERIA
CHAMBLAY
CHAMPVANS
CHÂTEAU CHALON
CHATEL
CHATENOIS
CHAUMERGY
CHAUX DES CROTENAY
CHEVREAUX
CHISSEY SUR LOUE
CIZE
COISIA
COURBOUZON
COURLAOUX
COUSANCE
COYRON
CRENANS
DESNES
DIGNA
DOLE
DOMBLANS
ETREPIGNEY
FAY EN MONTAGNE
FONCINE LE BAS
FONCINE LE HAUT
FRAISANS
FRONTENAY
GENDREY
GEVINGEY
GRANGE DE VAIVRE
GREDISANS
JOUHE
LA BARRE
LA CHASSAGNE
LA CHATELAINE
LA CHAUMUSSE
LA FERTE
LA MARRE
LA MOUILLE
LA RIXOUSE
LAJOUX
LAVANGEOT
LAVANS LES SAINT CLAUDE
LAVIGNY
LE FIED
LE FRASNOIS
LE MOUTOUX
LE PIN
LES PLANCHES EN MONTAGNE
LOISIA
LONGCHAUMOIS
LONGWY SUR LE DOUBS
LONS LE SAUNIER
LOUVENNE
MACORNAY
MENETRUX EN JOUX
MESNAY
MEUSSIA
MONNET LA VILLE
MONT SUR MONNET
MONTAGNA LE RECONDUIT
MONTFLEUR
MONTIGNY-LES-ARSURES
MONTMIREY LE CHÂTEAU
MONTMOROT
MORBIER
MOUCHARD
NEUBLANS ABERGEMENT
NEVY SUR SEILLE
ORGELET
PANNESSIERES
PERRIGNY
PESEUX
PIMORIN
PONT DU NAVOY
PUBLY
REVIGNY
RUFFEY-SUR-SEILLE
SAINT AUBIN
SAINT-CLAUDE
SAINT CYR MONTMALIN
SAINT GERMAIN LES ARLAY
SAINT LAURENT EN GRDVX
SAINT LUPICIN
SALANS
SELLIERES
SERGENON
SERMANGE
SUPT
TRENAL
VERGES
VERTAMBOZ
VEVY
VILLARDS D'HERIA
VILLARD-SAINT-SAUVEUR
VILLECHANTRIA
VILLENEUVE D'AVAL
VILLENEUVE SOUS PYMONT
VILLETTE LES ARBOIS
VILLETTE LES DOLE
VINCELLES
VOITEUR
VRIANGE

6-L'association, son projet associatif et ses partenaires

Le projet associatif

En décembre 2008, les administrateurs et l'équipe du CAUE se sont engagés dans une réflexion autour du projet associatif et du projet d'entreprise, tout en tenant compte du contexte législatif, géographique et environnemental dans lequel nos activités s'inscrivent.

De cette réflexion, il ressort quelques points essentiels :

- une nécessaire prise en compte du dérèglement climatique dans toutes nos approches,
- le positionnement du CAUE comme acteur de développement territorial,
- l'affirmation de son identité de « développeur » de projets,
- le CAUE comme porteur de projets innovants,
- le CAUE comme centre de ressources pour le territoire.

Ce nouveau positionnement implique :

- une recherche de coopération avec les acteurs du cadre bâti dans le respect de nos missions et rôles respectifs,
- une rencontre du projet CAUE avec les projets des collectivités territoriales,
- une recherche d'efficacité, de pragmatisme dans le but de développer des projets durables, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Les prémices d'une nouvelle organisation

Tout en assurant nos missions de base définies par la Loi sur l'architecture de 1977, nous souhaitons développer et organiser notre activité autour d'actions phares.

La conduite de ces actions passe par :

- la sensibilisation des publics à la thématique retenue (citoyens, élus, techniciens et génération future),
- le lancement d'appels à projets,
- le partage d'expériences,
- l'engagement des collectivités (avec le soutien financier d'autres partenaires comme la Région, le Conseil Général, l'ADEME...),
- l'évaluation de l'action, la mutualisation des connaissances et sa diffusion (publications,…).

L'année 2008 a été l'occasion de lancer cette nouvelle démarche, action que nous avons reconduite et étoffée en 2009.

L’association, son projet associatif et ses partenaires

Proposition de résolutions

Première résolution

L’Assemblée Générale du CAUE, après avoir entendu la lecture du rapport moral et d’activités décide de les approuver dans toutes les lignes.

Deuxième résolution

L’Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier 2008, décide de l’approuver dans toutes ses dispositions.

Troisième résolution

L’Assemblée Générale du CAUE, après avoir entendu la présentation des comptes annuels de l’exercice clos au 31 décembre 2008 et le rapport de l’Agent Comptable du CAUE, décide d’approuver les dits comptes et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

Quatrième résolution

L’Assemblée Générale du CAUE, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel 2009, décide de l’adopter sans modifications.

Cinquième résolution

L’Assemblée Générale du CAUE, après avoir entendu la présentation du projet associatif décide de l’approuver.

CONSEILLER INFORMER SENSIBILISER FORMER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2008

impression interne copieur Canon IR 2380 intérie